



**CONSEIL MUNICIPAL
PROCES VERBAL
SEANCE DU 17 FEVRIER 2020**

En exercice :
18 membres

Présent(s) : 12

Excusé(s) : 6

Pouvoir(s) : 4

Absent(s) : 0

Le dix-sept février deux mille vingt, 20 heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Patrice COUCHAUD, Maire.

Les membres présents en séance :

Patrice COUCHAUD, Jeanne MAILLARD, Yves CHAZAL, Thérèse FRANCE, Frédéric DUFOUR, Chantal MEDAL, Pierre-Marie BROSE, Cathy SAIGNOL, Patricia CHOMARAT, Sandrine CHEVET, Stéphane NIGON, David MASSACRIER

Le ou les membres excusé(s) :

Claude JAVELLE, Brigitte BINET, Philippe DUBREUIL, Marie-Noëlle THIOLLIER, Fabrice TAILLANDIER, Carole PERRET

Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir :

Claude JAVELLE à Jeanne MAILLARD, Philippe DUBREUIL à Pierre-Marie BROSE, Marie-Noëlle THIOLLIER à Patricia CHOMARAT, Fabrice TAILLANDIER à Frédéric DUFOUR

Le ou les membres absent(s) :

Secrétaire de séance : Monsieur Yves CHAZAL

Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 27 janvier 2020.

Finances

**Vote du taux des taxes
n°2020-012**

Madame MAILLARD, membre de la commission des finances informe le Conseil Municipal que les taux des taxes d'habitation, foncier bâti et foncier non bâti pour 2020 doivent être fixés avant le vote du budget primitif.

Madame MAILLARD rappelle les taux en vigueur :

- taxe d'habitation : 8,97 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 14,07 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 41,33 %

La commission finances réunie le 10 février 2020 propose de ne pas augmenter les taux pour 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE les taux proposés par la Commission Finances pour l'année 2020, à savoir :

- taxe d'habitation : 8,97 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 14,07 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 41,33 %

Finances

**Approbation budget "Commune" 2020
n°2020-013**

Après avoir présenté l'ensemble des dépenses et recettes prévisionnelles en Investissement et fonctionnement pour l'année 2020, Mme MAILLARD demande au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2020 arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 10 février 2020, comme suit :

BUDGET GENERAL 2020

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 353 000 €	1 353 000 €
Section d'investissement	1 283 000 €	1 283 000 €
TOTAL	2 636 000 €	2 636 000 €

Le Conseil municipal,

Vu la proposition de la commission des finances du 10 février 2020,

Vu le projet de budget primitif 2020,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le budget primitif 2020 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ; pour un montant de 1 353 000 €,
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement, pour un montant de 1 283 000 €

Finances

**Approbation budget annexe "Bâtiments commerciaux" 2020
n°2020-014**

Après avoir présenté l'ensemble des dépenses et recettes prévisionnelles en Investissement et fonctionnement pour l'année 2020, Mme MAILLARD demande au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2020 arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 10 février 2020, comme suit :

BUDGET ANNEXE : BÂTIMENTS COMMERCIAUX 2020

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	156 000 €	156 000 €
Section d'investissement	173 000 €	173 000 €
TOTAL	329 000 €	329 000 €

Le Conseil municipal,

Vu la proposition de la commission des finances du 10 février 2020,

Vu le projet de budget primitif 2020,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le budget primitif 2020 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ; pour un montant de 156 000 €,
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement, pour un montant de 173 000 €,

Enfance

Projet Fresque cour de l'école primaire (année scolaire 2019-2020) n°2020-015

Dans le cadre de son projet pédagogique pour l'année scolaire 2019-2020, Madame FRANCE informe que l'équipe enseignante envisage de travailler sur la fresque dans la cour de l'école primaire.

Sur le thème du « conte », l'ensemble des élèves de petite section au CM2 participerait au projet. Des intervenants extérieurs tels qu'une céramiste ou encore l'association Forez-Color seraient également associés.

Le montant est estimé à 7 000 € et serait financé en partie par des subventions et actions de financement.

A ce titre, l'équipe enseignante sollicite une aide financière auprès du Conseil municipal.

Compte-tenu qu'il s'agit d'un projet artistique et durable à destination de tous les élèves, Madame France propose d'octroyer une subvention à hauteur de 2 500 €. Les travaux préparatoires du chantier seront réalisés par les agents communaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le projet,
- Décide d'attribuer la somme de 2 500 € pour le financement de ce projet,
- Inscrit les crédits nécessaires au budget primitif 2020,
- Charge M. le Maire d'effectuer le versement de la subvention au commencement du projet

Intercommunalité

Adhésion groupement de commande pour l'acquisition de véhicules électriques. n°2020-016

Monsieur DUFOUR expose :

CONSIDERANT que le SIEL-Territoire d'Énergie Loire est coordonnateur d'un groupement d'achat véhicule électrique.

CONSIDERANT que chaque membre exécute la (les) commande(s) qu'il passera au(x) titulaire(s) du (des) marché(s)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

Approuve l'adhésion pour :

X VL électrique	<input type="checkbox"/> Vélo à assistance électrique
X Véhicule Utilitaire électrique	<input type="checkbox"/> Vélo à assistance hydrogène

APPROUVE l'adhésion de la commune au groupement d'achat selon les modalités sus mentionnées ;

APPROUVE la convention de groupement d'achat ;

AUTORISE M. le Maire à signer ladite convention ainsi que toutes pièces à intervenir relatives à ce dossier ;

Voirie

Aménagement du parvis de l'église : approbation projet, lancement étude et demande de subvention n°2020-017-DE

Monsieur DUFOUR rappelle que dans le cadre de l'étude d'accessibilité réalisée en 2015, l'accès à l'église n'était pas conforme. Pour palier à cette non-conformité, une rampe temporaire d'accès en bois avait été installée.

Dans la continuité de l'aménagement de la Place de l'église et afin d'harmoniser le parvis de l'église aux travaux réalisés, Monsieur DUFOUR présente le projet de création d'une rampe d'accès.

Plusieurs esquisses ont été proposées par le Cabinet Jardinier des Villes.

Le montant estimatif du projet s'élève à 70 000 € HT :

Maitrise d'œuvre

6 600 € HT

Travaux

63 400.00 € HT

Afin de financer ce projet, Monsieur DUFOUR propose de solliciter une aide de l'Etat au titre de la DETR 2020 et du Département.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le projet d'aménagement du parvis de l'église,
- Décide d'inscrire le montant de l'opération au budget primitif 2020,
- Sollicite une aide financière auprès de l'Etat et du Département,
- Charge M. le Maire d'effectuer toutes les démarches administratives,

Questions diverses

Service National Universel : Le SNU est un projet d'émancipation de la jeunesse, complémentaire de l'instruction obligatoire. Sa mise en œuvre poursuit les objectifs suivants :

- la transmission d'un socle républicain,
- le renforcement de la cohésion nationale – qui s'appuie sur l'expérience de la mixité sociale et territoriale comme sur la valorisation des territoires –,
- le développement d'une culture de l'engagement et l'accompagnement de l'insertion sociale et professionnelle.

Le SNU remplacera, au terme de son extension à l'ensemble d'une classe d'âge, la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

Le Service national universel s'adresse à tous les jeunes de 15 à 17 ans pour une société de l'engagement, et s'articule en trois étapes clés :

1. un séjour de cohésion de deux semaines
2. une mission d'intérêt général
3. la possibilité d'un engagement volontaire d'au moins 3 mois

Plus de renseignements sur le lien <https://www.snu.gouv.fr/>

Voirie non revêtue : Monsieur CHAZAL informe que les travaux sont terminés.

CMJ : Madame CHOMARAT informe qu'une ambassadrice du tri de Loire-Forez Agglomération a animé une réunion d'information sur le tri sélectif auprès des élus du CMJ.

Un nettoyage de printemps est prévu le 16 mai 2020.

Une visite guidée de Champdieu est également à prévoir

Fin de la séance 21h30